



**WALTHER HERBEN,**  
1<sup>er</sup> Echevin en charge  
du Budget

**GRÉGORY PHILIPPIN,**  
Bourgmestre

Un budget 2024 ambitieux et prudent !  
Pages 6 à 9



Rénovation énergétique  
à la cité Lonay

p. 2

Quand les âges se confondent

p. 10

CPAS, budget 2024

p. 14



## Grégory Philippin, *Bourgmestre*

### Rénovation énergétique de 72 logements à la cité Lonay

La Société de Logements du Plateau continue la rénovation de son parc immobilier. Ambitieux et programmé jusqu'en 2025, il concerne globalement 370 habitations à Ans, Alleur, Loncin, Xhendremael et Awans à rénover et ce, pour un montant de 2.817.053 Euros.

En pratique, explique Grégory Philippin le Bourgmestre d'Ans en charge du Logement, la Société de Logements du Plateau a obtenu de la Région Wallonne un subside de plus de deux millions et demi d'Euros dans le cadre d'un vaste plan de rénovation énergétique.

Présidée par Patrice Lempereur, la Société de Logements du Plateau s'investit depuis de nombreuses années dans l'amélioration de son bâti.

L'un de nos principaux objectifs souligne Patrice Lempereur, est d'améliorer les performances énergétiques des

bâtiments en atteignant un niveau de label B au minimum et ce, pour aider à réduire les factures de nos locataires mais aussi notre empreinte environnementale. C'est la raison pour laquelle, les travaux porteront entre autres, sur l'installation du chauffage central au gaz dans les quelques logements qui en sont dépourvus, l'isolation des façades, des toitures, des caves ou encore le remplacement des menuiseries extérieures ».

Un plan d'accompagnement social, également subsidié, est prévu pour parer aux diverses difficultés inhérentes aux chantiers de pareille ampleur.



## La mystérieuse Lucienne .... L'épouse ansoise d'un des plus grands poètes turcs

danser avec la jeune femme. Le Premier Ministre joue des parties d'échecs endiablées chez eux. Le poète Tevfik Fikret donne à Lucienne des cours de littérature tandis que l'auteur Nâzim Hikmet mange à leur table. L'histoire d'amour entre Lucienne et le poète ottoman sert de décor à tous ses éminents personnages de l'époque et d'autres encore.

Son livre « Lucienne et le poète ottoman » est disponible dans nos bibliothèques ansoises.

Pour en savoir plus, consultez <https://bibliotheca.ans-commune.be/>

Ce témoignage unique, nous le devons au travail minutieux du journaliste turc Can Dündar. Et ce qui nous intéresse au plus haut point, c'est que Lucienne, de son vrai nom Marie Sacré, est née à Ans en 1891.

Son biographe Can Dündar est passé par notre ville, en décembre dernier, pour découvrir la tombe des parents de Lucienne, au cimetière Egalité et nous présenter cet épisode inconnu de notre histoire ansoise. Il compte d'ailleurs le traduire en un film



2

Rien ni personne ne prédestinait ces deux êtres à se rencontrer à Bruxelles en 1912 et pourtant... Lucienne a 18 ans quand elle tombe éperdument amoureuse du viel ambassadeur, Abdülhak Hamid. Il est le plus grand poète de la littérature turque. Elle s'apprête à commencer ses études.

Le monde est sur le point d'entrer en guerre. De Bruxelles à Londres, de Vienne à Budapest, de Venise à Istantoul, alors que l'Empire ottoman s'effondre, ils entretiennent une relation gravée dans l'histoire. Ils côtoient les plus puissants. Le président Atatürk aime



## Grégory Philippin, *Bourgmestre*

### Cérémonie de mise à l'honneur de celles et ceux qui ont choisi de devenir Belges



C'est au château de Waroux qu'a eu lieu ce 17 décembre, une cérémonie officielle de mise à l'honneur d'une vingtaine de personnes ayant choisi de prendre la nationalité belge.

C'est en effet avec une fierté non-dissimulée, que le Bourgmestre Grégory Philippin a présidé cette cérémonie aux côtés d'une délégation du Collège et du Conseil.

Comme l'a rappelé le Bourgmestre ansois, le choix posé par ces personnes n'est pas celui de la facilité, bien au contraire, les conditions d'accès à la nationalité belge ayant été particulièrement complexifiées au cours de ces dernières années. Les formalités de collecte et d'authentification de multiples documents, l'imposition d'exigences linguistiques, le respect de critères sociaux et les conditions écono-

miques sont autant de reflets de cette parfaite intégration dans notre société.

Ans a à cœur, de donner à chacun, quel que soit son âge, son genre, son origine ou encore son parcours de vie, une place importante dans la cité. Cette cérémonie témoigne sans nul doute de cette volonté de la ville d'ans, de partage et de tolérance orientée vers l'objectif d'une société ouverte sur le monde.

### **Vous êtes citoyen européen non belge résidant en Belgique ? Venez voter le 9 juin 2024 pour le Parlement européen !**



Pour participer à cette élection en tant que citoyen européen, cinq conditions doivent être réunies, à savoir :

1. Posséder la nationalité d'un des 26 États membres de l'Union européenne.
2. Être inscrit au registre de population ou des étrangers d'une commune belge au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024.
3. Être âgé d'au moins 16 ans au jour du scrutin.

4. Posséder le droit de vote : ne pas être déchu du droit de vote le jour de l'élection
5. Être inscrit sur la liste des électeurs soit au moyen du formulaire C/1 qui sera adressé par courrier aux citoyens européens ou qui est téléchargeable sur le site <https://elections.fgov.be/electeurs/comment-sinscrire> OU en s'enregistrant directement en ligne sur le site <https://inscription.elections.fgov.be/>

La demande d'inscription sur la liste des électeurs doit s'effectuer au plus tard le 31 mars 2024 :

- ! En déposant au service population de l'administration le formulaire C/1 complété et signé OU
- ! En envoyant son scan à l'adresse « élections » de l'administration communale [elections@ans-ville.be](mailto:elections@ans-ville.be) OU
- ! En s'inscrivant en ligne sur le site <https://inscription.elections.fgov.be/> via lecteur carte d'identité ou itsme

**ATTENTION :** Les personnes déjà inscrites à l'occasion d'une élection européenne précédente sont dispensées d'introduire une nouvelle demande. Pour autant qu'elles réunissent toujours les conditions de l'électorat, elles figureront automatiquement sur la nouvelle liste électorale.

**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : [gregory.philippin@ans-commune.be](mailto:gregory.philippin@ans-commune.be) - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

*Solidarité avec la population ukrainienne*





## Grégory Philippin, Bourgmestre, Président de la Zone de Police Ans-Saint-Nicolas.

# Utilisation de bodycams par les policiers de la zone de police Ans/Saint-Nicolas

Nous vous informons que nos policiers utilisent désormais des caméras mobiles et visibles de type piéton, communément appelées bodycam, lors de leurs interventions et ce sur le territoire des deux entités de la zone : Ans et Saint-Nicolas.

### C'est quoi une bodycam ?

Les bodycams sont des caméras portées de manière visible, par les membres du cadre opérationnel des services de police, et permettant notamment l'enregistrement vidéo, l'enregistrement audio, la prise de photographies ainsi que la conservation des données de localisation.

Par l'utilisation de ces caméras, la zone de police souhaite atteindre les OBJECTIFS suivants :

- | accroître la sécurité des fonctionnaires de police ;
- | réduire le nombre de faits de violence, ainsi que le nombre de plaintes non fondées à l'encontre de la police ;
- | apaiser les relations entre les intervenants policiers et leurs interlocuteurs selon le principe de la désescalade

en informant préalablement ces derniers de l'enregistrement de leurs faits, gestes, propos... ;

- | enregistrer les conditions de déroulement d'une intervention ;
- | augmenter la qualité et étayer les constatations d'infractions en augmentant le recours à des constatations matérielles ;
- | améliorer le rendre-compte de leurs interventions à l'égard des autorités de police administrative et judiciaire ;
- | renforcer le professionnalisme des interventions policières.

### Comment ces caméras seront-elles utilisées ?

L'utilisation de ces caméras a été autorisée par les Conseils communaux d'Ans et de Saint-Nicolas.

Les bodycams seront utilisées de manière exclusivement visible, c'est-à-dire avec un avertissement oral émanant du policier identifiable comme tel. Pour être considérée comme identifiable, le policier doit :

- | Soit être porteur de son uniforme

| Soit intervenir en tenue civile ET être porteur de son brassard d'intervention ou présenter sa carte de légitimation.

Le policier porteur de la bodycam informera donc obligatoirement et préalablement son interlocuteur de l'utilisation de la caméra, et ce immédiatement après avoir débuté l'enregistrement.

Les personnes filmées ne peuvent s'y opposer.

Les policiers n'ont pas la possibilité d'effacer les enregistrements. La collecte et l'utilisation des images, leurs stockage, archivage et/ou effacement respectent strictement les prescrits légaux.

Une nouvelle législation sur le sujet entrera en vigueur dès le 20 janvier. Nos services s'adapteront en conséquence.



### Sécurité routière :

**Pas moins de 147 148 contrôles de vitesse ont été effectués par la Zone de Police en 2023.  
98. 3 % des automobilistes respectent les limitations de vitesse ...**

2023					
Emplacements ANS	Date de placement	Véhicules détectés (Nb)	Infractions (Nb)	Vmax (Km/h)	Vmoy (Km/h)
Rue de Waroux	29/03/2023	16.049	251 (1,56 %)	85	43
Avenue Henri Lonay <b>30</b>	27/06/2023	9.413	7 (0,07 %)	65	21
Rue Fabrique à l'Huile	26/07/2023	12.653	82 (0,65 %)	83	42
Rue de la Résistance <b>30</b>	30/08/2023	31.596	944 (2,99 %)	66	25
Rue de Jemeppe <b>30</b>	19/09/2023	36.127	130 (0,36 %)	63	25
Rue Reine Astrid <b>30</b>	21/11/2023	21.016	272 (1,29 %)	65	30
Rue du Zoning <b>30</b>	20/12/2023	20.294	820 (4,04 %)	66	33
<b>Total</b>		<b>147.148</b>	<b>2506</b>		

**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.  
Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

# « Ils se sont dit oui »



Le 9 septembre 2023  
**Les époux COSTA-DELENS**



Le 9 septembre 2023  
**Les époux TRICOLI-MASTROMONACO**



Le 16 septembre 2023  
**Les époux LENOIR-LINSINGH**



Le 23 septembre 2023  
**Les époux SMEERS-SMIT**



Le 14 octobre 2023  
**Les époux BONMARIAGE-DE MICHELE**



Le 14 octobre 2023  
**Les époux ZIANI-BENBIHI**

## Noces d'or, de diamant et de platine à l'Hôtel de ville d'Ans



Le 18 novembre 2023  
**Noces d'or pour les époux BUYSMANS-WARNANTS**



Le 18 novembre 2023  
**Noces d'or pour les époux OLIVERI-CIATTO**



Le 02 décembre 2023  
**Noces de platine pour les époux BRISBOIS-KERSTEN**



Le 02 décembre 2023  
**Noces de platine pour les époux DIGNEFFE-PALMERS**



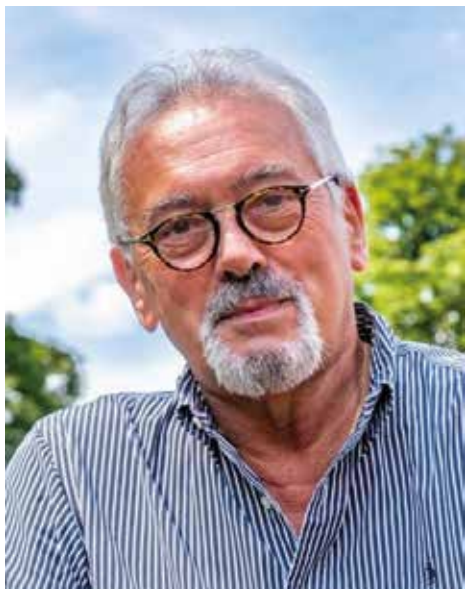
Le 02 décembre 2023  
**Noces d'or pour les époux GOZZA-DUCA**



Le 02 décembre 2023  
**Noces d'or pour les époux RANIOLO-CASTRONOVO**

*Solidarité avec la population ukrainienne*





## Walther Herben,

Premier Echevin en charge de l'Environnement, des Travaux et du Budget.

## Un budget 2024 ambitieux et prudent!

Au lendemain des crises sanitaire et énergétique que nous venons de traverser, l'élaboration du budget 2024 s'annonçait difficile.

L'évolution positive de diverses recettes (précompte immobilier, fonds des com-

munes, dividendes, ... ), associée à une accalmie des conséquences des crises précitées (stabilisation des coûts énergétiques, perspectives plus raisonnables d'indexation des salaires, augmentation limitée des besoins du C.P.A.S., ... ), ont

toutefois permis de présenter un budget ordinaire en boni et un budget extraordinaire ambitieux.

Nous vous le détaillons ci-après :

### 1. TABLEAU DE SYNTHÈSE (ORDINAIRE)

	Exercices			
	Compte 2022	Budget 2023 (adapté)	Budget 2024 (exercice propre)	Budget 2024 (total général)
<b>Recettes</b>	41.940.316,71	48.833.899,51	44.873.260,34	47.449.224,11
<b>Dépenses</b>	37.925.278,05	46.257.935,74	44.851.460,18	45.870.954,18
<b>Résultat</b>	4.015.038,66	2.575.963,77	21.800,16	1.578.269,93

#### Il ressort du tableau que :

- A.** Le **compte 2022** affichait un résultat budgétaire positif de 4.015.038,66 €, en augmentation de 1.230.207,85 € par rapport à 2021.
- B.** Le **compte 2023** n'est évidemment pas encore clôturé et, sur base des éléments disponibles à ce stade, rien ne permet de contredire, ni de valider la prévision résultant des dernières

adaptations du budget, à savoir un boni de 2.575.963,77 €.

- C.** Ainsi que le démontrent les tableaux suivants, le budget ordinaire de l'exercice **2024** est établi sur base de prévisions de recettes et de dépenses en augmentation de 7.7%.
- D.** Le **budget ordinaire 2024** est présenté en boni à l'exercice propre (+ 21.800,16 €), conforté au résultat général (+ 1.578.269,93 €).

A noter que ce budget n'intègre pas le dividende exceptionnel d'ENODIA, résultant de la vente de VOO et annoncé à 2.246.833,77 €.



## 2. LES RECETTES ORDINAIRES

Recettes		Budget 2024		Budget 2023 initial		Variations	
		%	Valeur	%	Valeur	Valeur	%
<b>Prestations</b>		<b>3,8</b>	<b>1.716.665</b>	<b>3,8</b>	<b>1.564.742</b>	<b>151.923</b>	<b>9,7</b>
<b>Transferts</b>		<b>92,7</b>	<b>41.581.483</b>	<b>93,7</b>	<b>39.043.284</b>	<b>2.538.199</b>	<b>6,5</b>
	Fonds des communes		10.254.492		8.950.574		
	Additionnels Pr I		10.530.706		9.812.725		
	Additionnels I.P.P.		9.217.148		9.675.751		
	Taxes communales		3.698.715		3.354.506		
	Subsides APE		3.258.989		3.260.728		
	Emprunts Tonus		544.931		552.311		
	Autres		4.076.502		3.436.689		
<b>Dettes</b>		<b>2,8</b>	<b>1.256.787</b>	<b>1,8</b>	<b>748.544</b>	<b>508.243</b>	<b>67,9</b>
	Dividendes		840.180		512.281		
	Autres		416.607		236.263		
<b>Prélèvement</b>		<b>0,7</b>	<b>318.325</b>	<b>0,7</b>	<b>300.000</b>	<b>18.325</b>	<b>6,1</b>
		<b>100</b>	<b>44.873.260</b>	<b>100</b>	<b>41.656.570</b>	<b>3.216.690</b>	<b>7,7</b>

L'analyse du tableau montre que les recettes sont globalement en augmentation de 7.7%.

### Au niveau du détail, mentionnons :

- A.** La stabilité des recettes de prestations (ventes de caveaux, raccordements à l'égout, redevances pour occupation du domaine public, ... ), qui représentent toujours 3,8% des recettes, mais dont la variation est cette fois de 9,7% en raison du nombre croissant de demandes de constructions de trottoirs ;
- B.** La nouvelle augmentation du Fonds des Communes de 1.303.818 € par

rapport à la prévision initiale de 2023 (donnée communiquée par le SPW) ;

- C.** Le produit des additionnels à l'IPP en recul de 458.603 €, à taux inchangé, puisqu'il convient de rappeler que l'inscription de 2023 incluait 14 mois d'additionnels à l'IPP au lieu de 12 en raison d'une adaptation de la comptabilité fédérale ;
- D.** L'augmentation de la prévision de recettes des additionnels au précompte immobilier (+ 717.981 €), également à taux inchangé ;
- E.** L'augmentation de 344.209 € de la prévision des produits des taxes communales « proprement dites » qui s'ex-

plique essentiellement par l'adaptation de la recette de la taxe « déchets » au coût-vérité prévisionnel, taxe « commerçants » comprise ;

- F.** La rubrique « Autres » (recettes de transfert) est notamment affectée à la hausse (+ 639.813 €) par un recalcul des subsides de fonctionnement pour l'enseignement ;
- G.** En recettes de dettes, les dividendes des intercommunales repartent notamment à la hausse (+ 327.899 €). Les « autres » recettes de dettes sont impactées favorablement par l'inscription du bénéfice d'exploitation de la Régie foncière (180.000 €) lié à la vente de l'immeuble de la rue de l'Yser, 263P.

## 3. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Dépenses		Budget 2024		Budget 2023 initial		Variations	
		%	Valeur	%	Valeur	Valeur	%
<b>Personnel</b>		<b>41,2</b>	<b>18.486.057</b>	<b>42</b>	<b>17.492.793</b>	<b>993.264</b>	<b>5,7</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>15,6</b>	<b>6.995.555</b>	<b>16,5</b>	<b>6.852.812</b>	<b>142.743</b>	<b>2,0</b>
<b>Transferts</b>		<b>30,7</b>	<b>13.750.340</b>	<b>30,2</b>	<b>12.581.309</b>	<b>1.169.031</b>	<b>9,1</b>
	Dotation ZP		4.151.102		3.470.821		
	Déficit I.I.L.E.		1.020.117		838.908		
	Dotation Centre culturel		163.244		160.043		
	Dotation AnSports		1.753.220		1.718.843		
	Dotation CPAS		3.970.000		3.850.000		
	Intradel - Cotisation		1.616.137		1.604.786		
	Intradel - Services complémentaires		159.214		158.451		
	Autres		917.306		779.457		
<b>Dettes</b>		<b>12,5</b>	<b>5.619.508</b>	<b>11,3</b>	<b>4.720.595</b>	<b>898.913</b>	<b>19,0</b>
	Emprunts commune (hors à contracter)		4.779.443		3.998.254		
	Emprunts Tonus		544.931		552.311		
	Autres		295.134		170.030		
		<b>100</b>	<b>44.851.460</b>	<b>100</b>	<b>41.647.509</b>	<b>3.203.951</b>	<b>7,7</b>

Solidarité avec la population ukrainienne



Les dépenses ordinaires augmentent globalement de 7,7%.

### Relevons, à cet égard :

**A.** L'augmentation des dépenses de personnel de 5,7%, avec la prise en compte des évolutions de carrière, des indexations successives intervenues en 2023, ainsi de celles prévues par le Bureau du Plan en janvier et juillet 2023. Les dépenses de personnel sont également impactées par le passage de 3 à 4% de l'intervention communale dans la constitution du 2e pilier de pension, ainsi que par l'engagement concrétisé d'un agent « Pollec » et par

l'engagement potentiel d'un conseiller en mobilité ;

**B.** L'évolution des dépenses de fonctionnement retrouve une progression limitée à 2%, eu égard à l'accalmie de la crise énergétique et aux mesures prises structurelles prises pour tenter d'y faire face (rénovation de toitures, pose de panneaux photovoltaïques, remplacement de chaudières, passage au LED pour une première moitié de l'éclairage public, ... ) ;

**C.** Les dépenses de transfert augmentent encore de 9,7% avec la hausse significative de la dotation à la zone de police (+ 19,6%), en raison des charges de l'emprunt contracté pour la construc-

tion du nouveau commissariat, de 2% du Centre culturel, et de l'augmentation limitée à 120.000€ (3,1%) de la dotation au C.P.A.S. A noter que l'augmentation de la dotation à la zone de police a été financée à hauteur de 150.000€ (sur 680.281) par prélèvement sur les provisions constituées en sa faveur. Notons encore la hausse de 181.209€ de l'intervention communale dans le déficit de l'IILE ;

**D.** Les charges de la dette progressent de 19%. Cette augmentation s'explique par la concrétisation de nombreux projets d'investissements au cours des dernières années, ainsi que, bien entendu, par la hausse significative des taux d'intérêts.

## 4. LE BUDGET EXTRAORDINAIRE 2024

	Montant total	Subsides et tiers	Réserves	Solde à financer (part communale)
Dépenses générales	10.000		10.000	
Administration générale	231.567	5.000	2.500	224.067
Patrimoine privé	1.514.700	670.000	30.000	814.700
Services généraux	4.351.200	530.000	632.300	3.188.900
Voiries	10.432.071	2.946.182	3.047.395	4.438.494
Commerce	8.000		8.000	
Enseignement	5.496.000	1.593.659		3.902.341
Education populaire et arts	325.000	42.000	5.000	278.000
Culte	416.300	100.000		316.300
Aide sociale et familiale	608.050	166.680	340.000	101.370
Environnement et cimetières	508.500		35.500	473.000
Logement - Urbanisme	1.740.000	1.340.000		400.000
	<b>25.641.388</b>	<b>7.393.521</b>	<b>4.110.695</b>	<b>14.137.172</b>

La part communale de 18.247.867€ se répartit en 14.137.172€ de financement sur emprunts et 4.110.695€ sur fond de réserves.

Le budget extraordinaire 2024 reprend les investissements programmés qui devraient être adjugés en 2024, sans référence à la date de début ou de fin des travaux.

Ces investissements s'élèvent à 25.651.388€, couverts, à hauteur de 7.393.521€ par des subsides régionaux, communautaires ou européens, de subsides PIC/PIMACI et d'interventions de tiers (assurances, entreprises, ...).

Comme à l'accoutumée, depuis le début de la législature en cours, une part importante du total des investissements projetés reste consacrée à l'entretien, à la modernisation, à l'isolation thermique et à l'efficacité énergétique de notre patrimoine immobilier.

### Parmi les principaux investissements programmés, épinglons :

l'aménagement d'un parking paysager en bordure du château de Waroux (2.160.000€), pour lequel une demande de subsides a été introduite auprès du Commissariat général au Tourisme ;

la rénovation de la chapelle et de la salle Lovinfosse de ce même château de Waroux (1.000.000€, subsidiés à 60%) ;

la 2<sup>e</sup> phase de la rénovation urbaine du centre d'Alleur (1.240.000€, subsidiés à 100%), entre la place des Anciens Combattants et la rue Reine Astrid, avec une liaison vers la rue des Messes, entre le parc philosophique et l'immeuble à appartements dont le 3<sup>e</sup> bloc est en voie de finalisation ;



l'installation de bornes de recharge pour véhicules et vélos électriques (205.000€) ;

la construction d'un nouveau bâtiment scolaire notamment destiné à remplacer les classes qui restaient logées dans des RTG, à l'école de la Cité Lonay, projet retenu dans le cadre de l'appel à projets « plan de reprise et résilience européen » de la FWB (1.800.000€, avec un subside de 657.000€) ;



au chapitre des voiries, outre le projet « Wallonie cyclable » pour 1.491.000€, avec 735.000€ de subsides, mentionnons les PIC (2.137.359€, subsidiés à 60%) et PIMACI 2022-2024 (1.640.888€, subsidiés à 80%), ainsi qu'une somme de 550.000€ reprise sous le vocable « dégâts

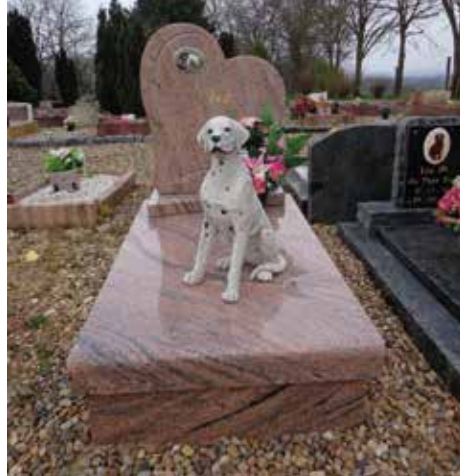




d'hiver» qui permettra de poursuivre la politique de réfection des voiries communales sur fonds propres ;

- la réfection intérieure du bâtiment socio-associatif de la place Nicolai (700.000€), ainsi que la rénovation et la mise en conformité du Centre culturel ;
- l'installation, au Haut-Douy, de 2 logements modulaires à l'intention de familles ukrainiennes (320.000€, subsidiés à 100%) ;
- la poursuite de la rénovation, de la sécurisation et de l'assainissement de nos bâtiments scolaires à hauteur de 3.540.000€, répartis, en fonction des besoins, dans toutes nos écoles (bardage école du Parc, toiture école de Xhendremael, cour de récréation école primaire d'Alleur, rénovation école Meukens, reconstruction de l'école Henri Alexandre, ... ) ;
- la rénovation de la toiture de l'église de Loncin (400.000€) ;
- la revitalisation du Haut Douy (1.240.000€, subsidiés intégralement) devrait se concrétiser cette année avec les aménagements de 3 places publiques en gradin au cœur du lotissement « Matexi », entre la cité Lonay et la rue Basse Cour, ainsi que par l'aménagement d'une passerelle d'accès supplémentaire au parc des Coteaux à partir de cette même rue Basse Cour ;
- divers projets permettant la réalisation d'économies d'énergie (pose de panneaux photovoltaïques, isolation thermique du dépôt communal, remplacement de systèmes de chauffage, ... ) ;

- la plantation de haies en bordure de chemins de remembrement et en bordure du ruisseau de l'Exhaure d'Ans, dans le cadre du projet de « maillage bleu/vert » de la Wallonie (150.000€, dont 120.000 de subsides) ;
- le projet d'aménagement d'un « bois sportif », sur 14 hectares, route Militaire, à Alleur, face à l'actuel complexe sportif François Heine et à la piste cycliste provinciale (1.000.000€, dont 500.000€ d'interventions externes) ;



- la création d'un cimetière animalier (100.000€) ;
- la construction, dans le cadre du budget de la Régie Ansports, d'une infrastructure sportive partagée sur le site des écoles d'Alleur, rue de la Résistance

(2.574.109€, avec un subside d'Infrasports estimé à 1.544.465€) ;

- l'aménagement, sur le budget de la Régie foncière, de 2 logements collectifs pour étudiants dans l'ancien commissariat de police, projet retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé à cet effet par la Région wallonne.

## 5. SYNTHÈSE APPRECIATIVE

Le budget 2024 fait donc état d'un boni global de 1.578.269,93€ à l'ordinaire et d'un équilibre parfait à l'extraordinaire.

Souignons que ces résultats ont été atteints sans recourir ni au mécanisme du « crédit spécial de recettes », ni à la faculté désormais offerte de présenter un déficit à l'exercice propre à hauteur de maximum 2% du total des dépenses ordinaires de ce même exercice propre.

Le dividende exceptionnel lié à la vente de VOO par ENODIA n'a pas non plus été pris en compte à ce stade.

Le recours partiel à la provision constituée en faveur de la Zone de Police a notamment concouru à atteindre l'objectif de maintenir l'équilibre budgétaire, démontrant la pertinence de la mesure prise en ce sens à la faveur des résultats antérieurs

et amplifiée au cours de l'exercice 2023. Rappelons que la provision en faveur de la Zone de Police s'élève désormais à 1.450.000€ et celle pour le C.P.A.S. à 1.000.000€.

### **Sans la moindre augmentation de la pression fiscale, ce budget n'en intègre pas moins des projets d'investissements ambitieux tout en assurant :**

- le maintien de l'ensemble des prestations proposées à nos concitoyens ;
- le maintien de l'emploi et la perspective de recrutements nouveaux ;
- l'augmentation des dotations aux entités consolidées (CPAS, Zone de Police, et Centre culturel) ;

- la finalisation du projet politique de la majorité tel que repris dans la déclaration de politique communale 2019-2024 et traduit dans le PST.

Ce budget se veut néanmoins, plus que jamais, réaliste et prudent, comme devra l'être son exécution, afin de prémunir la Ville contre tout revers financier dans cette conjoncture économique et sociale où les troubles et les défis sont considérables.



**Walther HERBEN**, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be - Contact : Claudia Musardo - 04 247 72 52 | Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be

*Solidarité avec la population ukrainienne*





## Nathalie Dubois,

*Echevine en charge des Seniors, de l'Instruction publique et de la petite Enfance*

### Quand les âges se confondent, l'émotion est intense....



Chaque résident a reçu une rose blanche offerte par les enfants.

Des poèmes, des dessins, des chansons ont clôturé cette après-midi pour le plus grand bonheur de tous.

Nos aînés se réjouissent déjà de pouvoir à nouveau entonner les succès musicaux d'avant-hier lors de l'animation musicale qui leur sera proposée comme chaque année par l'Echevinat des Seniors lors des Fêtes de Pâques.



En ce début janvier, ce furent les élèves de la section primaire des écoles communales d'Alleur et de Loncin qui sont venus présenter



leurs vœux aux pensionnaires des différentes maisons de repos de notre entité.

A l'initiative de l'Echevine de l'Instruction Publique, de la Petite Enfance et des Seniors, 3 classes de la section maternelle de l'école communale du Tilleul ont rencontré en ce mois de décembre les pensionnaires de la maison de repos du Vert Bocage.

Ensemble, ils sont partis à la découverte d'anciens jouets de l'époque de nos aînés. Cette rencontre a permis de créer un véritable lien entre ces deux générations tellement éloignées en âge mais tellement proches sentimentalement.

Il est certain que ce moment restera à jamais gravé dans les mémoires!



**Nathalie Dubois**, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : [nathalie.dubois@ans-commune.be](mailto:nathalie.dubois@ans-commune.be) - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2<sup>e</sup> étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32 - Courriel : [jerome.renette@ans-commune.be](mailto:jerome.renette@ans-commune.be)



## Philippe Saive,

*Echevin de la Culture et des Sports*

## Académie Sports Seniors d'Ans



Outres l'aspect lié au bien être, le sport chez les seniors est un véritable outil de sociabilisation.

Grâce à des moniteurs professionnels, l'Académie met l'accent sur des cycles de sport adaptés, visant à favoriser une vie active et équilibrée.

Ces programmes diversifiés offrent une palette d'activités sportives variées, encourageant la santé physique de nos aînés.

L'Echevine des Seniors, Nathalie Dubois et l'Echevin des Sports Philippe Saive sont heureux de vous présenter l'Académie Sports Seniors d'Ans.

En collaboration avec Enéosport, Gym Nage Seniors et l'Académie Multisports d'Ans, ce sont des dizaines de disciplines sportives auxquelles les Seniors ansois (+60ans) vont pouvoir participer.

Tennis de table, Gym douce, Aqua bike, Danse, Stretching, Zumba, Yoga, Marche,....



Renseignements :

**Enéosport** : Honhon  
Francis – 0478 652 711  
– [francis.honhon@skynet.be](mailto:francis.honhon@skynet.be)

**Gym Nage Seniors** : Delaitte  
Alexandre – 0496 329 277  
– [a.delaitte@skynet.be](mailto:a.delaitte@skynet.be)

**Académie Multisports d'Ans** :  
Thonet Stéphane – 0475 631 230  
– [academiemultisports@outlook.com](mailto:academiemultisports@outlook.com)

## La ludothèque d'Ans : une vraie caverne d'Ali Baba

Saint-Nicolas et Père Noël ne sont plus les seuls à proposer des jeux de qualité. Il y a aussi la ludothèque d'Ans, riche de près de 2.000 jeux de société à emprunter.

Sont disponibles également des jeux en bois et d'extérieur très prisés pour les



fêtes estivales et les événements familiaux... sans oublier les précieux jeux pédagogiques à destination des logopèdes ou des professionnels de l'enfance.

« La Cave de Ludo » est située dans la bibliothèque « Arsène Soreil », rue W. Jamar, 168 à 4430 ANS.

Elle est accessible le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00, à l'exception des jours de fermeture des bibliothèques de la Ville d'Ans et des mercredis des vacances scolaires d'été.

L'inscription est gratuite. Prêt d'un jeu : 0,50 € par tranche de deux semaines.

Depuis son ouverture en janvier 1998, la ludothèque est gérée par les volontaires de La Ligue des familles, A.S.B.L. L'équipe est toujours en recherche de volontaires disponibles quelques heures par mois. Si cela vous intéresse, vous pouvez vous adresser au 0498 655 494 ou envoyer un courriel à [cave.de.ludo@gmail.com](mailto:cave.de.ludo@gmail.com) ou encore vous présenter sur place pendant les heures d'ouverture.

**Les 5 bibliothèques d'Ans vous souhaitent une année riche en découvertes littéraires. Toutes les infos <https://www.ans-ville.be/que-faire/culture/bibliotheques>**



**Philippe Saive**, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : [philippe.saive@ans-commune.be](mailto:philippe.saive@ans-commune.be) - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 - Courriel : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be)

Caroline Loudèche : [caroline.loudeche@ans-commune.be](mailto:caroline.loudeche@ans-commune.be)

*Solidarité avec la population ukrainienne*





## Anne-Marie Libon,

Echevine en charge de l'Urbanisme

### « Stop » à la discrimination au logement !

Le propriétaire d'un logement a le droit de choisir son locataire parmi les différents candidats. Il doit néanmoins faire attention aux critères de sélection qu'il utilise.

En effet, les dernières enquêtes menées sur le sujet révèlent des chiffres alarmants de discrimination au logement sur base de critères comme l'âge, la couleur de peau, le handicap, l'orientation sexuelle, ...

Pour lutter contre ces pratiques, le Gouvernement wallon a voté, à l'unanimité, un décret de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement.

Ce texte introduit **la notion de « contrôles mystère »** dans la législation wallonne. Il vient se fixer assez naturellement à l'article 23 de la Constitution belge, qui reconnaît le logement comme un droit fondamental pour chacun.

Les contrôles-mystères seront effectués, dès ce mois de janvier, par l'administration régionale sous forme d'appels téléphoniques ou d'envois de courriels.

Si le test permet de conclure à une discrimination, il constitue alors un élément permettant d'établir qu'il y a une infraction.

#### Concrètement :

Si le test conclut à une infraction, une audition est proposée au contrevenant dans les 30 jours à dater de la réalisation du test ;

Lorsqu'une infraction est constatée, l'administration transmet le dossier au parquet afin qu'il puisse lancer des poursuites pénales. Si le parquet ne se

saisit pas du dossier dans un délai à fixer, le contrevenant restera susceptible de se voir imposer une amende administrative en cas de récidive ;

La sanction peut aller de la réprimande au paiement d'une amende d'un montant de 125€ jusqu'à 6200€ en cas de récidive.

Il est laissé au contrevenant la possibilité d'introduire un recours auprès de l'administration. En cas de confirmation de l'amende, le contrevenant sera toujours en mesure d'introduire un recours devant le Juge de Paix.

A bon entendre ...

### Comment vont se dérouler ces contrôles ?

Le contrôle mystère prendra la forme de :

**test de situation** : présentation à un même bailleur de deux profils qui ne diffèrent que sur un critère protégé afin d'identifier si on est face à une attitude discriminante.

**client mystère** : la méthode permet de vérifier, par exemple, si le bailleur accepte de faire visiter le bien ou s'il demande au candidat fictif de présenter, par exemple, un contrat de travail à durée indéterminée.



**Anne Marie LIBON**, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : [anne-marie.libon@ans-commune.be](mailto:anne-marie.libon@ans-commune.be) - Contact : Philippe Michel - 04 247 72 41 - Courriel : [philippe.michel@ans-commune.be](mailto:philippe.michel@ans-commune.be)



## Christopher Gauthy,

Président de l'Agence de Développement Local, Echevin des Affaires économiques

### Visites entreprises :

Le Bourgmestre, Grégory Philippin, et l'Echevin des Affaires économiques et de l'Agence de Développement Local, Christopher Gauthy ainsi que des représentants de l'ADL ont poursuivi les visites d'entreprises ansoises. Les 3 dernières visites réalisées étaient :

#### Les ateliers décors et costumes de l'Opéra de Liège.



C'est dans cet atelier que sont réalisés les décors et les costumes que vous retrouvez sur la scène de l'Opéra. Tout est fait main là-bas. Cet atelier regorge d'artisans issus de divers horizons dont la peinture, le bâtiment, la couture, la perruquerie et bien d'autres domaines. Il est également une mémoire de l'Opéra puisque vous y retrouvez tous les costumes et décors réalisés depuis des décennies.



Ateliers décors et costumes de l'Opéra de Liège, rue d'Othée, 121 - 4430 Ans

#### Le site de production du Point Chaud.

Situé dans le parc d'activité économique d'Alleur, le site de production du Point Chaud comporte 4 ateliers qui réalisent, tous les jours, et de façon artisanale les produits frais en fonction des commandes des magasins. Ce que vous retrouvez donc dans les différents points de vente



est réalisé à Alleur et dispatché ensuite en fonction des besoins. Cela concerne aussi bien les produits de boulangerie, viennoiseries que la pâtisserie.



Site de production du Point Chaud, Rue des Technologies, 26 - 4432 Alleur

Enfin **Edgard Grimard**, entreprise familiale depuis 3 générations est spécialisée dans la vente directe et l'importation d'articles pour la police, la sécurité et la défense. Vous y retrouverez aussi bien le matériel que les vêtements officiels pour ces métiers.



Edgard Grimard, avenue de l'Energie 9 - 4432 Alleur

#### Nouveau à Ans

##### Les épcuriens du houblon : vente en ligne de paniers de bières

Rue Cardinal Mercier, 10  
4430 Ans  
0486 514 461

[hello@epicuriens-houblon.be](mailto:hello@epicuriens-houblon.be)  
[www.epicuriens-houblon.be](http://www.epicuriens-houblon.be)

##### Pédi Liik : pédicure médicale

Rue du Moulin 30  
4432 Alleur  
0484 986 596

[angelique.chilot.pm@hotmail.com](mailto:angelique.chilot.pm@hotmail.com)

##### Ninor : bijouterie

Rue de la Station, 67  
4430 Ans  
0499 271 162

##### Casa Licata : vins et coffrets cadeaux

Rue de l'Yser, 388  
4430 Ans  
0473 711 599

[licatavinovini07@gmail.com](mailto:licatavinovini07@gmail.com)

##### PEAKY-J : vêtements et accessoires hommes et femmes

Rue de l'Yser, 218/2  
4430 Ans  
0471 521 539

[peakyj.delhaes@gmail.com](mailto:peakyj.delhaes@gmail.com)  
[www.peakyj.com](http://www.peakyj.com)

##### Adom'Services : société de titres services

Rue de la Station, 63  
4430 Ans  
04 234 52 34

[ans@adomservices.be](mailto:ans@adomservices.be)

**Christopher Gauthy**, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : [christopher.gauthy@ans-commune.be](mailto:christopher.gauthy@ans-commune.be) - Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : [marianne.grella@ans-commune.be](mailto:marianne.grella@ans-commune.be)

Solidarité avec la population ukrainienne





## Yves Parthoens, Président du CPAS, en charge des Affaires sociales

### CPAS – Budget 2024

La pauvreté, liée à la situation économique générale, nécessite une réaction permanente et multiple, sans pour autant épuiser les ressources de nos « concitoyens – contribuables ».

Pour un traitement optimal des dossiers, les renforcements du service social de première ligne et du service social administratif ont été maintenus. Bien que le nombre de dossiers soit stable – grâce en particulier à la politique volontariste de réinsertion par le travail – la charge administrative a augmenté compte tenu notamment des changements de taux du revenu d'intégration sociale et des règles de calcul fréquemment mises à jour par le Ministère de l'Intégration sociale. Une vingtaine de personnes provenant d'Ukraine ont continué à être aidées à Ans, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale de la Ville.

Le développement de la réinsertion socio-professionnelle reste en effet une priorité en 2024. Le financement de 45 contrats de travail équivalents temps plein dans le cadre de l'article 60 est budgétisé. La « valeur travail » nous semble essentielle pour le développement personnel de nos bénéficiaires et un apport non négligeable à la société. À cet égard le CPAS s'est engagé dans la collaboration avec le secteur marchand. Le lien entre les secteurs public et privé s'établit notamment grâce à une collègue dotée d'une expérience professionnelle commerciale et d'une grande fibre sociale.

Notre service d'Action en Milieu Ouvert – dont l'acronyme est « AMO » – « La Boussole » continuera à développer les actions sur le terrain en faveur des jeunes et de leurs familles. Les

moyens humains et matériels restent équivalents. L'action « Aide contre le décrochage scolaire » se poursuit en collaboration avec le service du Plan de Cohésion Sociale de la Ville. La nouvelle organisation du calendrier scolaire permet d'encadrer tout au long de l'année des stages qui allient harmonieusement travail, sport et culture. Pendant les périodes de congés, le volet « Plaisir d'apprendre » alterne la remédiation scolaire et les activités « sportivo-culturelles » en symbiose, là aussi, avec le Plan de Cohésion Sociale.

Le service du Taxi Social continue à connaître un grand succès. La convivialité unanimement reconnue de nos chauffeurs y contribue. Le CPAS a investi dans l'achat d'un nouveau véhicule qui a été aménagé en 2023 pour le transport éventuel de personnes à mobilité réduite, en plus de celui déjà existant. Le CPAS vient en outre de recevoir un nouveau véhicule sponsorisé par les commerçants locaux. Enfin, et en dépit du prix élevé des carburants, le tarif reste limité à 2,60€ par trajet sur le territoire d'Ans et à 0,40€ du kilomètre en dehors de l'entité ansoise pour les courses, les visites chez le médecin et le pharmacien ou les administrations par exemple.

Pour ce qui est du logement dit « de dépannage », les travaux de rénovation et d'équipement de nos bâtiments sont terminés. Le CPAS dispose désormais de deux maisons et de cinq appartements. Le service social – une assistante sociale y consacre ses efforts exclusifs – et le Plan de Cohésion Sociale collaborent pour le suivi des occupants.

Une enveloppe de 10.000€ est prévue pour l'épicerie ansoise de la Croix-Rouge qui vient en aide aux familles défavorisées, ainsi que notre collaboration avec l'ASBL Entraide et Partage.

En 2023, nous avons renouvelé une demande dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'Intégration sociale permettant de favoriser l'inclusion numérique. Notre projet a été retenu. Un partenaire informatique a été désigné ainsi qu'une responsable en interne. Nous sommes à la recherche de locaux et envisageons la location des anciens guichets de la gare à Ans. Les démarches auprès d'Infrabel sont en cours.

Soulignons aussi le fait que nous mettons en œuvre, avec une travailleuse sociale spécialisée, le projet « Housing First » qui fonde la réinsertion par le logement comme premier élément de reconstruction pour les « SDF » qui sont plus nombreux que par le passé à Ans.

Le CPAS a aussi entamé en 2023 et poursuivra en 2024 le projet « Miriam » de soutien aux mamans isolées en vue d'améliorer leur intégration sociale.

Ces différents volets traduisent la volonté du CPAS d'aider les personnes qui en ont besoin, sans jugement de valeur, dans le respect de la légalité, des moyens des contribuables et du respect de la Ville d'Ans qui nous accorde en 2024 une dotation de près de 3.970.000€ en sus des subsides fédéraux, régionaux et communautaires.

### Le Service Public Fédéral Sécurité Sociale sera présent dorénavant au sein de notre administration communale.

Une collaboration entre notre service social communal et le SPF Sécurité Sociale communément appelée « Vierge Noire » est mise en place dès ce début d'année 2024.

Les personnes en situation de handicap et leurs proches accordent à juste titre beaucoup d'importance aux contacts personnels avec les services fédéraux qui gèrent ces matières. C'est pourquoi il a semblé opportun aux services sociaux communaux d'organiser

une permanence du SPF Sécurité Sociale au sein de notre administration communale.

Une assistante sociale du SPF Sécurité Sociale (« Vierge Noire ») sera présente chaque **premier mardi du mois de 9h à 12h** dans les bureaux de l'Administration Communale afin d'établir un contact physique directe avec l'institution qui gère la matière du handicap.

Cette assistante sociale pourra introduire des demandes d'allocation, répondre aux questions

sur le suivi d'un dossier déjà introduit ou toute autre question dans le domaine du handicap.

La première permanence se déroulera le **mardi 6 février de 9h à 12h sans rendez-vous.**

Pour tout information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service social communal (M<sup>me</sup> VANDEVENNE 04 247 72 94 ou M. PEETERS 04 247 72 76).



## L'isolement social des personnes âgées

Le nombre de personnes âgées isolées a explosé ces dernières années. En Belgique, l'isolement touche 25 % des 65 ans et plus ce qui représente plus de 513.000 aînés isolés.

La crise Covid 19, avec les restrictions sanitaires, a précipité les personnes âgées qui avaient un tissu relationnel fragile dans un isolement intense. Cette crise sanitaire a eu un impact extrêmement fort sur la solitude des aînés devant celui de la perte d'un proche, la maladie, le handicap, la séparation ou le divorce.

**L'isolement social est un problème courant chez les seniors et les causes sont multiples.**

- Une des principales est la perte d'autonomie et la dépendance. Les personnes âgées qui ont des difficultés à prendre soin d'elles-mêmes, à se déplacer ou à accomplir des tâches quotidiennes peuvent rapidement se retrouver isolées que ce soit en ville ou à la campagne. De plus leur famille et leurs amis peuvent également avoir du mal à maintenir une relation régulière avec eux, car ils ne sont toujours pas disponibles pour les aider ou leur rendre visite.
- Le manque de mobilité et de transport est une autre cause fréquente d'isolement. Les aînés qui n'ont pas accès à des moyens de transport ne peuvent sortir de chez eux et participer à des activités sociales. De plus il est fréquent d'entendre les seniors dirent « d'avoir peur de sortir seuls ».
- Les changements sociaux et familiaux peuvent également contribuer à l'isolement. Les enfants des personnes âgées peuvent avoir déménagé ou avoir un emploi du temps très chargé. De même, les amis et les voisins peuvent aussi déménager ou décéder. Enfin, la retraite peut entraîner une perte de contacts sociaux, de collègues de travail ou de réseau professionnel.
- La fracture numérique des aînés est une cause récente et insuffisamment sou-

lignée. L'apprentissage des pratiques du numérique requiert une certaine maîtrise corporelle que la vieillesse, lorsqu'elle s'accompagne d'une diminution physique et cognitive, rend parfois mal aisée. L'accessibilité n'est pas qu'une question d'équipement.

Cette situation peut avoir des conséquences très néfastes sur leur santé physique et mentale, leur qualité de vie et leur espérance de vie. La situation est déprimante pour la personne et l'isolement peut entraîner une augmentation du risque de dépression, d'anxiété et de mortalité toutes causes confondues.

### Comment prévenir l'isolement social chez les personnes âgées ?

Heureusement il est possible de prévenir l'isolement en mettant en place des actions concrètes. Voici quelques pistes :

- Favoriser les interactions sociales. Leur donner l'opportunité de rencontrer d'autres personnes. Les associations et maisons de retraite proposent régulièrement des activités comme des sorties culturelles ou des cours de gym douce.

- Encourager la participation à des activités. Ils ont souvent des passions ou des centres d'intérêts, il est important de les encourager à continuer de les pratiquer.

- Mettre en place des services de soutien et d'accompagnement. Leur proposer de l'aide par exemple pour les tâches quotidiennes, comme les courses ou le ménage mais aussi les accompagner dans les démarches administratives ou les rendez-vous médicaux. Les services d'aide à domicile et les associations de bénévoles apportent une aide précieuse aux seniors.

En résumé, plusieurs raisons peuvent pousser nos aînés à s'isoler du monde extérieur. L'isolement mène à la solitude et la solitude à l'isolement... Nous devons unir nos efforts pour briser ce cercle vicieux qui a de grandes répercussions sur notre société. Nos aînés sont un trésor à la fois national et familial, il faut donc en prendre bien soins.

**Troosters Véronique**  
*Conseillère CPAS et Conseillère communale Défi.*



# Agenda

## Jusqu'au 14 avril

### Expo « Monet, Van Gogh : rêves de Japon »

Tous les renseignements sur [www.chateau-waroux.be](http://www.chateau-waroux.be)

### Bimz Kids – Cuisinons Maracons !

**27 janvier de 10h-12h**

Centre culturel d'Ans/ de 6 à 12 ans / 7€

### Concert de Nouvel An – Hommage à Johann Strauss par l'Euro Symphonic Orchestra

**28 janvier de 15h-18h**

Centre culturel d'Ans/ Prévente 15€ – sur place 20€

### CinéClub : Le balai libéré

**30 janvier à 20h**

Centre culturel d'Ans / gratuit

### Jazz : Ô Juliette Trio

**02 février à 20h30-23h30**

Centre culturel d'Ans / Prévente 8€ – Sur place 10€

### Métal : As An Antler & Loud Black Day

**03 février à 20h-1h**

Centre culturel d'Ans / Prévente 8€ – Sur place 10€

### Ateliers des mots, 3<sup>e</sup> du cycle

**05 février de 19h-20h**

(autre date 04/03)

Centre culturel d'Ans / 5€

### Cycle Yoga du rire (Animation par Wafa Ben Sedrin)

**06 février à 17h30 ou 19h**

(autres dates : 19/03 – 02/04 – 16/04 – 14/05 – 21/05)

Centre culturel d'Ans / 8€ par séance

### Heure du Conte : Entre amis (enfants de 4 à 8 ans)

**Le 7 février de 15 à 15h30**

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – Gratuit – Réservation : 04 247 73 56

### « Papoti Papota » : animation lecture et présentation de livres adaptés aux tout-petits

**Le 14 février de 9h30 à 10h30**

Consultation ONE, Avenue Henri Lonay, 208

### Rencontres « Lectures Plurielles » avec sortie culturelle à Tongres

**Le 15 février de 9h30 à 12h**

Réservation bibliothèque Arsène Soreil : 04/247 73 56

### Nocturne au Fort de Loncin

**17 février de 17h à 23h**

Sortez des sentiers battus et venez (re) découvrir le charme des illuminations du Fort de Loncin.

Le Fort est en effet équipé d'un éclairage permettant de découvrir autrement ce site exceptionnel.

Ainsi, sous l'éclairage des projecteurs vous pourrez vous promener à votre rythme et découvrir la courtine inondée de lumière, ou encore le contraste entre les coupes d'acier éclairées et les zones d'ombre.

Au mess sous-officier, la cantinière proposera quant à elle, ses crêpes et sa soupe à l'oignon.



### Heure du Conte : Princesse et Chevaliers (enfants de 4 à 8 ans)

**21 février de 15h à 15h30**

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – Gratuit – Réservation : 04 247 73 56

### Cercle de Lecture : venez découvrir les « coups de cœur » des amoureux de la lecture...

**22 février de 10 à 12h**

Bibliothèque Arsène Soreil – Entrée gratuite – Contact Christine Fortin, 04 247 73 56

### Bimz Kids- Pouring Painting

**24 février de 10h-12h**

Centre culturel d'Ans/ de 6 à 12 ans / 7€

### Jazz : Hermia – Mohy – Gerstmans // The Love songs

**1<sup>er</sup> mars de 20h30-23h30**

Centre culturel d'Ans / Prévente 8€ – Sur place 10€

### Métal : BIG FAT LUKUM – OGHMA – MOLDERA

**2 mars de 20h à 1h**

Centre culturel d'Ans / Prévente 8€ – Sur place 10€

### Exposition : « Qu'est-ce qu'un livre ? Une surprise! »

**Du 4 au 21 mars**

Visite accessible durant les heures d'ouvertures de la bibliothèque et sur rendez-vous pour les groupes scolaires.

### Le dimanche 24 mars :

activités autour de l'exposition « Qu'est-ce qu'un livre ? Une surprise ! »

Centre Culturel lors de la traditionnelle « Bouquinerie »

### Soirée Télévie « Disco Année 80 »

**09 mars**

Salle Henriette Brenu dès 20h30.